



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

livrets d'épargne

Question écrite n° 127033

Texte de la question

M. Patrick Braouezec interroge M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie sur le maintien du taux du livret A à 2,25 % à partir du 1er février. Le Gouvernement, le 12 janvier 2012, a suivi la recommandation du gouverneur de la Banque de France, favorable au maintien du livret au taux de 2,25 %. Cette décision porte préjudice à l'ensemble des ménages modestes puisque la hausse annuelle des prix à la consommation a déjà atteint 2,5 %; par ailleurs la loi prévoyait - au regard de ce niveau d'inflation - un relèvement du taux à 2,75 %. Il s'agit ni plus ni moins d'une action accomplie en dehors des règles édictées. En conclusion, il aimerait savoir ce que le Gouvernement compte faire pour que les épargnants ne fassent pas les frais du maintien du taux actuel du livret A.

Données clés

Auteur : [M. Patrick Braouezec](#)

Circonscription : Seine-Saint-Denis (2^e circonscription) - Gauche démocrate et républicaine

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 127033

Rubrique : Banques et établissements financiers

Ministère interrogé : Économie, finances et industrie

Ministère attributaire : Économie, finances et commerce extérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 31 janvier 2012, page 888

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)